

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associée au Barreau de Marseille

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Téléphone 04.91.37.33.96 - mail : p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT
D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

D'UN APPARTEMENT de 27,05 m²
situé au rez-de-chaussée d'un immeuble
Sur la commune de LA CIOTAT (13600),
1, rue Adolphe Abeille à l'angle de la rue la Calade

SUR UNE MISE A PRIX DE 50.000 EUROS
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères

VISITE LE MERCREDI 08 JUIN 2022 DE 10 H 00 A 11 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 23 JUIN 2022 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély, rez-de-chaussée, Palais Monthyon,
Place Monthyon - 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sur la commune de la CIOTAT (13600), 1, rue Adolphe Abeille, dans un immeuble élevé de trois étages sur rez-de-chaussée figurant au cadastre de ladite commune section AB numéro 145 pour une contenance de 90 ca.

Portant sur les parties privatives ci-après désignées :

LE LOT NUMERO CINO (5) :

La propriété divise et particulière d'un appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, comprenant à l'origine une cuisine, une chambre avec alcôve, un débarras, une salle d'eau, et d'après le titre de propriété un séjour, une cuisine, une salle d'eau avec WC, une mezzanine.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Aurélie CROSSE, Huissier de justice à

Marseille a établi le 23 février 2022 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît qu'il s'agit d'un immeuble dans l'hyper centre historique de LA CIOTAT.

L'appartement se situe au rez-de-chaussée sur rue, à l'angle de la rue la Calade.

Il est composé d'une entrée, d'une pièce principale avec une mezzanine, une cuisine et une salle de bains avec WC.

Les lieux sont inoccupés.

La superficie est de **27,05 m2** selon certificat de métré établi par Monsieur NASRATY.

La taxe foncière s'élève à 269 euros par an.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité, Bâtiment D, 47 Bis A boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de

Agissant en vertu d'un jugement du 24 novembre 2021 rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille publié au 3^{ème} bureau du Service de Publicité Foncière de Marseille le 24 janvier 2022 volume 2022 S n° 20,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre du Bâtonnier de l'ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 **TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 25 avril 2022

Me Thomas D'JOURNO
Avocat